



Garantie vehicule non valable suite achat via mandataire

Par anoza

Bonjour,

Ayant acheté début juin une voiture neuve garantie 5 ans de chez Hyundai via un mandataire non agréé de leur réseau, je viens d'apprendre que cette garantie n'est plus valable depuis mars 2017 car achat effectué chez un vendeur non agréé de leur réseau.

Ma facture stipule bien que j'ai acheté ce véhicule avec la garantie 5 ans.

Hyundai ne veut rien savoir et me demande de me retourner vers le vendeur mais le vendeur me confirme que je suis en droit de bénéficier de cette garantie.

Quels sont donc les recours envers Hyundai et/ou mandataire pour faire valoir mon droit?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations

Laetitia

Par Tisuisse1

C'est à votre vendeur d'assurer l'application de la garantie, c'est tout.